

Accueil - Local

- Port du masque (pour le personnel et pour distribution)
- Panneau type Plexiglass pour la protection des agents d'accueil
- Respect des préconisations (nombre de personnes par local ; marquage des distances au sol)
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique ou eau & savon
- Information du public par affichage : gestes barrières, distanciation, gel, etc.
- Favoriser les paiements dématérialisés et toutes opérations en ligne (prise de licence)
- Mise en place d'une traçabilité des contacts (fiches de stages, planning des biplaces)

“ Le professionnel .../... met en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir les risques de propagation du virus.”

Décret n° 2020-548, Art.10, Chapitre V

Nous avons synthétisé ici une série de conseils sur la base du décret gouvernemental et des guides du Ministère des Sports.

Il appartient au professionnel de se renseigner aussi sur les arrêtés préfectoraux ou municipaux.

Protégeons-nous les uns les autres

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Stage - Enseignement

- Port du masque lorsque la distanciation minimale réglementaire ne peut être respectée
- Désinfection des casques si il n'est pas stocké dans le sac du stagiaire (ou charlottes)
- Désinfection / protection du matériel pédagogique selon les préconisations des constructeurs à chaque nouvelle affectation. Désinfection des radios en fin de journée
- Privilégier les apports théoriques en extérieur, respecter la distanciation physique et la désinfection de la salle après usage
- Chaque stagiaire prévoit son pique-nique et sa bouteille d'eau personnalisée
- Favoriser les gants et casques personnels (norme ski ou vol libre)

Vol en Biplace

- Mise en place d'une gestion des flux de personnes lors de toutes les phases de l'activité
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique avant d'être équipé dans la sellette
- Port du masque
- Lunettes ou masque de ski ou visière pour le pilote et le passager
- Casque personnel (norme ski ou vol libre) ou désinfection après chaque tour ou charlotte
- Gants personnels (ou jetables) conseillés
- Désinfection / protection selon les préconisations des constructeurs du matériel passager à chaque nouvelle affectation
- Vente & distribution des photos & vidéos : par voie dématérialisée ou sur support désinfecté

Publications gouvernementales



Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020



Guide de recommandations des équipements sportifs



Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives

Navette

- L'utilisation de la navette est le point de concentration dans notre activité. Il convient d'apporter une attention particulière au nettoyage et à l'organisation des transports
- 2 pers. par banquette soit 6 personnes maximum dans un minibus pour 9 personnes
 - Gel hydro-alcoolique à disposition dans le véhicule & obligation de se laver les mains
 - Port du masque obligatoire et lunettes conseillées
 - Pour les biplaces :**
 - Favoriser le transport des passagers dans leurs véhicules personnels
 - Désinfection de la navette entre chaque rotation
 - Pour les stages :**
 - Affecter une place aux stagiaires, à conserver à chaque rotation
 - Désinfection de la navette en fin de journée